



## Suspension de pension de retraite

Par **claudiarcenciel**, le **20/03/2008 à 18:53**

bonjour, je suis retraitée depuis le 01/05/2005, j'étais commerçante et j'ai vendu mon commerce en mars 2006, je touchais ma retraite normalement jusqu'au mois de janvier, février et mars ,rien, j'ai donc appelé la caisse autéléphone t je me suis entendue dire que ma pension était suspendue parce que j'avais trop perçu d'argent du cumule emploi retraite je cite :  
:nun contrôle de vos revenus de l'année 2006 à été fait ce revenu d'un montant de 7534 euros ( je m'en serais aperçue) pour la période allant du 01/01/2006 au 31/03/2006 est supérieur au plafond autorisé qui est dans votre situation de 3830.30 euros.la suspension de ma pension est faite pour une durée de 25 mois.  
:nhors ma déclaration de revenus pour les trois mois de travail qui à été faite par mo comptable est d 955 euros preuve à l'appui .  
:nJe touche une retraite de 494.50 euros par la cnav, et par organic retraite commerçante 145 euros, ce qui vos constateres est une misère, mais si en plus on m'enlève à tort mes 145 euros j ne sais pas comment je vais faire pour vivre.  
:nVoilà ma question que dois-je faire contre ces abus de pouvoir, contre ces erreurs qui se produisent , enfin quelles démarches suivrent pour que organic vérifie que je n'ai pas pu toucher 7534 euros en 3 mois, c'est impossible avec un petit commerce de village. je vous demande conseil et vous en remercie par avance.  
:nMme vallerin